

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 12 (1874)  
**Heft:** 45

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** F.A.F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-182921>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.  
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### AVIS

**Les nouveaux abonnés pour l'ANNÉE 1875 recevront le journal gratuitement d'ici au 31 décembre 1874.**

Morges, le 3 novembre 1874.

Monsieur le rédacteur du *Conteur vaudois*,

On a tant parlé du phylloxera et des ravages causés par cet infime puceron, que vos lecteurs seront peut-être intéressés par des renseignements précis sur l'invasion de cet insecte dans la commune de Pregny.

On connaît actuellement six points d'attaque distincts dans les vignes de Pregny, répartis dans trois propriétés différentes. Je les diviserai comme suit :

Nº 1. Dans la vigne de M. Golay-Leresche, plantée en fendant blanc et en plant de Bordeaux rouge, de provenance de Cartigny (Genève). Le début du mal a été aperçu en 1872, à l'angle ouest de la vigne, où quelques souches se flétrirent; en 1873, la tache s'était fort agrandie, et en 1874, on y constatait le phylloxera. — Une 30<sup>e</sup> de souches sont mortes; environ 500 sont malades et n'ont pas porté de fruits cette année.

Nº 2. Même vigne, à l'angle oriental. Mêmes conditions. Début analogue, à la même époque; même étendue du mal. Le début probable doit être reporté à 1874.

Nº 3. Vigne de M. Panissod, maire de Pregny. Fendant blanc du pays. Gros rouge et Salvagnin. Souches malades, environ 500. La maladie a été aperçue en 1873, et reconnue en 1874. Début probable en 1872.

Nº 4. Même vigne, à 20 pas au nord de la tache nº 3; petite tache d'une 50<sup>e</sup> de souches malades.

Nº 5. Même vigne, à 80 pas au sud de la tache nº 3; petite tache d'une 100<sup>e</sup> de souches malades.

Nº 6. Vigne de M. Côte, maréchal à Pregny. Raisin blanc et rouge du pays. Une 50<sup>e</sup> de souches malades.

Pour les taches nºs 4, 5 et 6, le début probable doit être reporté à l'année dernière.

En outre de ces plantes malades, mortes ou mourantes, qui n'ont pas porté de fruits cette année, et qui n'en porteront plus si l'on n'arrive pas à les guérir, on a constaté que, tout autour des taches, une bande de 6 à 8 rangées de souches au moins

est attaquée, alors même que les symptômes du mal ne sont pas encore visibles à l'extérieur. Les armées du phylloxera pullulent à qui mieux mieux sur leurs racines, qui sont déjà toutes pourries, et il est probable que l'année prochaine ces plantes seront dans l'état où sont actuellement celles que nous supposons avoir été atteintes l'année dernière.

Nous résumons comme suit les faits que nous avons vus à Pregny :

Début probable de la maladie en 1871, dans la vigne de M. Golay-Leresche, tache nos 1 et 2.

En 1872, attaque de la vigne Panissod, tache nº 3.

En 1873, attaque des taches nos 4 et 5, vigne Panissod, et nº 6, vigne Côte.

Etat actuel des vignes : Souches mortes, environ 60. Souches malades ne portant plus de fruits : environ 1,700. Souches atteintes, ayant porté des fruits en 1874, mais destinées probablement à flétrir en 1875 : nous n'avons pas les éléments pour en supputer le nombre, mais nous ne croyons pas dépasser la réalité en évaluant à 1 et demi ou 2 poses la surface des vignes attaquées actuellement dans la commune de Pregny.

Agréez, M. le rédacteur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

D<sup>r</sup> F. A. F.

### Notes sur l'Hôtel de Ville de Lausanne.

Il y a précisément 200 ans que les ouvriers charpentiers plaçaient le bouquet traditionnel sur l'Hôtel de Ville de Lausanne. A propos de cet anniversaire deux fois séculaire, nous recueillons quelques détails puisés aux archives de la ville.

« Le vendredi 9<sup>e</sup> juin 1648, en Conseil des Soixante. A été ordonné que la Maison de Ville sera de Pied en Cap rebâtie, et au plutôt MM. Bourgmaitre, Juge, Boursier, Banderets, Lieutenants Baillival Loys et lieutenant Courlat avec le secrétaire procureront un plan de quelques Experts et mettront ordre que le fait soit achevé au meilleur ménage. »

Il est probable que plusieurs études furent faites avant d'arriver au plan qui a été suivi d'exécution, car ce n'est que 25 ans plus tard qu'un projet est enfin adopté.

« Le mardi 22<sup>e</sup> avril 1673, En Soixante ; Pour